



L'ABC DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

Québec 

Présentation

Près de huit millions de personnes vivent au Québec et le français est la langue maternelle d'environ huit sur dix d'entre elles. Lorsqu'on ajoute, à cette population, ceux et celles dont le français est la langue seconde ou tierce, ce sont, au total, neuf Québécois sur dix qui parlent le français.

Le Québec est la seule province majoritairement francophone au Canada et celle où vivent plus de 85 % des Canadiens de langue maternelle française. Ce caractère francophone comporte son lot de défis car, depuis deux siècles, peu d'éléments de la dynamique linguistique favorisent l'épanouissement de la langue française en Amérique du Nord, où vivent quelque 300 millions d'anglophones.

En effet, le Québec partage une large frontière avec les États-Unis, dont l'influence anglicisante est mondiale. De plus, les provinces canadiennes qui l'avoisinent, toutes majoritairement anglophones, voient la part de leur population francophone décroître d'un recensement à l'autre.

C'est donc pour assurer la pérennité de la langue française sur son territoire que le Québec s'est doté d'une politique linguistique. Celle-ci, faite de lois, de règlements, de politiques sectorielles et de programmes, couvre les domaines qui sont, au Canada, de compétence provinciale.

Cet abécédaire est d'abord un outil de vulgarisation destiné à mieux faire connaître les grandes lignes de l'aménagement linguistique québécois. Les lecteurs et les lectrices qui souhaitent en apprendre davantage sont invités à consulter la documentation proposée à la fin de chacun des thèmes abordés.

Cette brochure a été réalisée par le
Secrétariat à la politique linguistique.

Recherche et rédaction :
Secrétariat à la politique linguistique
et Direction des relations publiques du ministère de la Culture,
des Communications et de la Condition féminine

Révision linguistique :
France Galarneau

Conception graphique :
Paquin Design

Impression :
JB Deschamps

ISBN : 978-2-550-61412-8 Imprimé
ISBN : 978-2-550-61413-5 PDF

Dépôt légal : 2011
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2011

INDEX

A près plus de quatre cents ans...	4
B ien documenter la situation linguistique	6
C harte de la langue française	8
D roits linguistiques fondamentaux	10
É tudier en français	12
F rancisation des milieux de travail	14
G ouverner... en français!	16
H éros, héroïnes de la langue française	18
I nuktitut, cri, naskapi... : le respect des langues autochtones	20
J ustice et lois en français... et en anglais	21
K uujjuaq, Buckingham, Mont-Joli : une toponymie qui nous raconte	22
L angue maternelle, langue seconde, langue tierce	24
M adame la députée : la féminisation des titres	26
N ouveaux arrivants : s'intégrer à une société francophone	28
O ù s'adresser pour obtenir de l'information ou de l'aide?	30
P ublicité commerciale et affichage public	32
Q uotas et autres mesures pour la culture en français	33
R ayonner en français, en Amérique et dans le monde	34
S anté!	36
T résors cachés de la langue française	38
U niversités, collèges et politiques linguistiques	40
V endre des produits au Québec... en français	42
W ww.enfrançais.svp	44
X XI ^e siècle : quel avenir pour le français?	45
Y a-t-il un français... du Québec?	46
Z apping ou zapping? Qui officialise les mots?	48



Après
plus de quatre cents ans...

Les Québécoises et les Québécois dont le français est la langue maternelle sont majoritairement les descendants de Français venus s'établir en Nouvelle-France aux XVII^e et XVIII^e siècles. Cela n'empêche cependant pas leur arbre généalogique de contenir aussi des branches amérindiennes, irlandaises, écossaises ou britanniques. Entre autres.

Après la conquête britannique de 1760, la langue française va se maintenir au Québec, protégée par l'isolement géographique et poussée par un taux de natalité très élevé. Toutefois, si elle réussit à se perpétuer, c'est aussi à cause de la détermination de la population à sauvegarder sa langue et sa culture sur le territoire qui sera tour à tour nommé Province de Québec (1763), Bas-Canada (1791) et Province du Canada (1840), avant d'être intégré à la fédération canadienne en 1867.

Le recensement de 1851 révèle que les citoyens de langue française ont cessé d'être majoritaires dans la colonie qui couvre alors les régions du Québec, de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse. Par la suite, les provinces qui avoisinent le Québec se peuplent rapidement. De plus, entre 1840 et 1930, près d'un million de « Canadiens français », en majorité des Québécois, émigrent vers les États-Unis à la recherche de meilleures conditions de vie. Le Québec devient le seul État en Amérique où les francophones sont encore majoritaires.

En 1960, le vent de changement qui souffle sur le monde bouscule aussi le Québec qui modernise ses institutions, réforme son système d'éducation, fait la promotion de la culture et de la langue de sa majorité. Un Office de la langue française est créé. À partir de 1969, sous la pression de l'opinion publique francophone, les premiers jalons de ce qui forme aujourd'hui **LA POLITIQUE LINGUISTIQUE DU QUÉBEC** sont posés. Des lois et des mesures sont adoptées, qui visent toutes le même objectif : donner à la langue française le maximum de chances de s'épanouir dans un continent habité par près de trois cents millions de locuteurs anglophones.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Michel PLOURDE, Hélène DUVAL et Pierre GEORGEAULT
(sous la direction de), *Le français au Québec 400 ans
d'histoire et de vie*, Montréal, Fides, 2008

La langue française au Québec - 400 ans, quelques repères
www.spl.gouv.qc.ca

Bien documenter la situation linguistique

6

La mise en place de la politique linguistique québécoise a été graduelle. Durant les années 1960, de grandes enquêtes publiques ont d'abord permis d'obtenir un diagnostic et une description documentée de l'état du français au Québec.

En 1961, le gouvernement du Québec met sur pied la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec (commission Parent). Cette commission fera notamment état de la sous-scolarisation des francophones, de la faiblesse de leurs conditions socioéconomiques ainsi que des critiques faites à l'endroit de l'enseignement du français.

En 1963, le gouvernement fédéral institue la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (commission Laurendeau-Dunton) dont le rapport fait état des conditions désavantageuses des francophones du Québec et du Canada par rapport aux anglophones, particulièrement sur le plan économique.

En 1968, le gouvernement québécois crée la Commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (commission Gendron). La Commission, dans son rapport, met en relief l'infériorité économique historique des travailleurs québécois francophones, la perception négative qu'a l'élite anglophone québécoise de leurs revendications, la tendance marquée des immigrants à choisir l'école anglaise pour leurs enfants et l'obligation fréquente de devoir travailler en anglais pour obtenir et conserver un emploi.

Ces travaux ont, par la suite, permis de définir les fondements de l'action du Québec en matière linguistique. Encore aujourd'hui, de nombreuses études en provenance des milieux universitaires ou gouvernementaux documentent la situation linguistique québécoise et, en 2000, la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française a permis de faire le point sur la politique linguistique québécoise.

Depuis 2002, l'Office québécois de la langue française est l'organisme officiellement chargé de surveiller **L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION LINGUISTIQUE** au Québec et d'en faire rapport, au moins tous les cinq ans, au ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Les bibliothèques virtuelles

Conseil supérieur de la langue française

www.csulf.gouv.qc.ca/bibliotheque-virtuelle/toutes-les-publications

Office québécois de la langue française

www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/index.html

Secrétariat à la politique linguistique

www.spl.gouv.qc.ca/documentation

7

La Charte de la langue française forme l'assise de la politique linguistique québécoise. Adoptée en 1977, elle a transformé le Québec en y renforçant le statut du français, dans toutes les sphères de la vie publique.

Tout a commencé par un enjeu scolaire. Au cours des années 1960, les familles immigrantes, de plus en plus nombreuses, inscrivaient majoritairement leurs enfants à l'école anglaise. À long terme, cette situation risquait d'avoir un effet majeur sur l'avenir linguistique du Québec. La Commission scolaire de Saint-Léonard, sur l'île de Montréal, réagit en adoptant une résolution qui impose, à compter de septembre 1968, l'école française à ses nouveaux élèves de l'enseignement primaire. Cette décision suscite des réactions et force le gouvernement québécois à légiférer sur la question. En 1969, il adopte la Loi pour promouvoir la langue française au Québec qui accorde le libre choix de la langue d'enseignement, mais la fréquentation des écoles anglaises continue de croître. En 1974, la Loi sur la langue officielle est adoptée; elle fait du français la langue officielle du Québec et impose des tests de connaissance de l'anglais aux élèves souhaitant étudier dans cette langue, mais les tests posent problème. Il faudra attendre la Charte de la langue française, trois ans plus tard, pour que soit établi le principe général de la scolarisation en français, tout en accordant à la minorité anglophone du Québec l'accès à l'école anglaise.

Le temps est venu de cesser de penser notre avenir en termes de timide survivance, de retrouver le sens de notre vraie grandeur : celle de participer de plein droit à l'une des grandes expressions linguistiques et culturelles de ce vaste monde, dont à partir du Québec nous sommes les citoyens.

La politique québécoise de la langue française, 1977

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Marc V. LEVINE, La reconquête de Montréal, Montréal, VLB
Éditeur, 1997

La Charte de la langue française couvre tous les aspects visant à faire du français **LA LANGUE DE L'ÉTAT ET DE LA LOI**, ainsi que **LA LANGUE NORMALE ET HABITUELLE DU TRAVAIL, DES COMMUNICATIONS, DE L'ENSEIGNEMENT, DU COMMERCE ET DES AFFAIRES**. Depuis son adoption, ses règles initiales sur la langue de l'affichage, de l'enseignement, de la loi et de la justice ont été modifiées pour respecter les différents jugements et favoriser la paix linguistique au Québec. Son esprit, toutefois, est resté le même : changer le rapport de force entre le français et l'anglais dans l'espace public de manière que l'avenir des francophones et du français soit assuré, à moyen et long terme.

Droits linguistiques fondamentaux

Une charte n'est pas une loi comme les autres parce qu'elle se fonde sur des valeurs partagées, énonce de grands principes et consigne des droits. Dès ses premières lignes, la Charte de la langue française énonce les cinq droits linguistiques fondamentaux des Québécoises et Québécois :

- le droit d'être servis en français par l'Administration, les services de santé, les services sociaux, les entreprises d'utilité publique, les ordres professionnels, les associations de salariés et les entreprises qui exercent au Québec;
- le droit de s'exprimer en français en assemblée délibérante;
- le droit de travailler en français;
- le droit d'être informés et servis en français lorsqu'ils consomment des biens ou des services;
- le droit de recevoir l'enseignement en français.

Ces droits s'exercent dans un esprit de justice et d'ouverture, comme le mentionne le préambule de la Charte de la langue française. Ainsi, le Québec fait du français sa langue officielle, mais s'engage notamment à respecter les institutions de la communauté québécoise d'expression anglaise, laquelle est implantée au Québec depuis plus de deux siècles. Celle-ci dispose d'ailleurs, depuis bien avant l'adoption de la Charte, d'un système public complet d'enseignement en anglais, de la maternelle à l'université, et aussi d'un réseau d'institutions culturelles qui lui est propre, admissible aux mêmes subventions gouvernementales que son pendant francophone.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Marc CHEVRIER, *Des lois et des langues au Québec. Principes de la politique linguistique québécoise*, ministère des Relations internationales, 1997



Étudier en français

Près de 80 % de la population du Québec a le français comme langue maternelle. Il est normal que la plupart des élèves québécois reçoivent leur enseignement dans cette langue, et la Charte de la langue française pose le principe de la scolarisation pour tous en français dans les classes maternelles, ainsi que dans les écoles primaires et secondaires financées par l'État. Ce faisant, la Charte vise à faire en sorte que les enfants francophones soient scolarisés dans leur langue et à favoriser l'intégration des enfants allophones à la société québécoise. Avant son adoption, 80 % de ces derniers étaient inscrits dans une école de langue anglaise; aujourd'hui, ce rapport est inversé.

La Charte de la langue française prévoit toutefois diverses exceptions au principe de la scolarisation en français. La principale vise les enfants qui présentent un lien avec la communauté anglophone parce que l'un de leurs parents est citoyen canadien et a fait ses études primaires en anglais au Canada.

Si près de neuf élèves québécois sur dix reçoivent aujourd'hui leur enseignement en français, cela ne les empêche pas, depuis 2006, d'entreprendre leur apprentissage de l'anglais comme langue seconde dès la première année. De plus, après leurs études secondaires, les jeunes Québécois peuvent poursuivre leurs études à l'enseignement collégial ou universitaire dans l'établissement de leur choix, que la langue d'enseignement y soit le français ou l'anglais. Toutefois, la majorité des collèges et des universités du Québec donnent leur enseignement en français.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Le chapitre VIII du titre I de la Charte de la langue française: La langue de l'enseignement

www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html

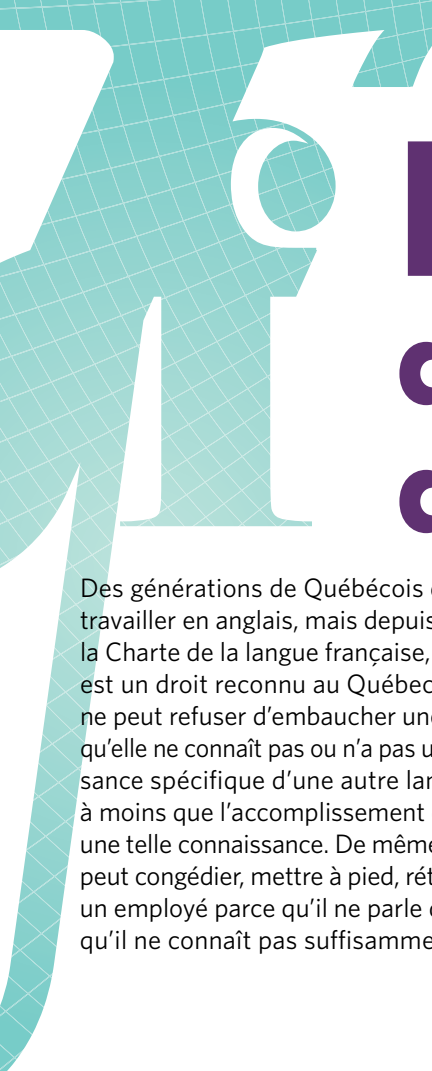
La section Valeurs communes / Parler français une nécessité du site du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/avantages/valeurs-communes/langue-francaise.html

En offrant l'enseignement de toutes les disciplines et de tous les ordres d'enseignement en français, et en incitant les nouveaux arrivants à étudier dans la langue de la majorité, le Québec s'assure que sa langue officielle demeure bien vivante et qu'elle **FAVORISE LA COHÉSION SOCIALE.**

Dans un contexte où plusieurs s'inquiètent des risques de fragmentation sociale, l'école québécoise constitue un puissant vecteur de cohésion sociale.

Gérard Bouchard et Charles Taylor,
Fonder l'avenir Le temps de la conciliation, Rapport, 2008



Francisation des milieux de travail

Des générations de Québécois devaient autrefois travailler en anglais, mais depuis l'adoption de la Charte de la langue française, travailler en français est un droit reconnu au Québec. Ainsi, un employeur ne peut refuser d'embaucher une personne parce qu'elle ne connaît pas ou n'a pas un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français, à moins que l'accomplissement de la tâche n'exige une telle connaissance. De même, un employeur ne peut congédier, mettre à pied, rétrograder ou déplacer un employé parce qu'il ne parle que le français ou qu'il ne connaît pas suffisamment une autre langue.

Des règles particulières s'appliquent aux entreprises employant cinquante personnes ou plus. Celles-ci sont tenues de s'inscrire auprès de l'Office québécois de la langue française afin d'obtenir un certificat attestant qu'elles ont généralisé l'usage du français. Les conseillers et les conseillères en francisation de l'Office les guideront à travers les étapes à suivre, leur offriront différents services (y compris une aide financière) et les aideront à trouver des solutions adaptées à leurs besoins.

Au fil des ans, avec l'aide de l'Office québécois de la langue française et grâce, notamment, au mouvement syndical, les grandes entreprises québécoises se sont progressivement francisées. La Charte de la langue française, en faisant du français une nécessité professionnelle, a réussi à lui insuffler **UNE DIMENSION ÉCONOMIQUE** qui constitue un atout considérable pour consolider son statut. Depuis trente ans, les écarts de revenus entre francophones et anglophones ont d'ailleurs sensiblement diminué. Certes, il reste toujours des efforts à faire et des progrès à accomplir à une époque où la mondialisation des marchés et l'accroissement des technologies de l'information et des communications témoignent de la force d'attraction que continue d'exercer l'anglais dans les milieux de travail.



POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Le chapitre VI du titre I de la Charte de la langue française, La langue du travail

www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html

Le chapitre V du titre II de la Charte de la langue française, La francisation des entreprises

www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html

La section Vos droits et obligations du site de l'Office québécois de la langue française

www.oqlf.gouv.qc.ca

Carrefour francisation, le guichet unique pour la francisation des petites entreprises

<http://carrefourfrancisation.com>

Gouverner... en français

Il revient à l'État québécois de montrer la voie en matière linguistique et de jouer un **RÔLE EXEMPLAIRE** lorsqu'il s'agit de promouvoir le français au Québec.

Ainsi, la Charte de la langue française prévoit un certain nombre de règles applicables à l'administration publique québécoise, c'est-à-dire au gouvernement, aux ministères, aux organismes gouvernementaux, scolaires et municipaux ainsi qu'aux établissements de santé et de services sociaux. Leur dénomination, leur affichage et leurs communications internes doivent être rédigés uniquement dans la langue officielle. Diverses exceptions sont cependant prévues, notamment pour certaines municipalités et pour des organismes ou établissements détenant un statut particulier.

La Charte exige aussi que les documents, contrats et autres communications de l'administration publique soient rédigés en français. Les services publics doivent également être offerts en français. Cela n'empêche pas que, dans certaines circonstances, l'Administration puisse utiliser à la fois le français et une autre langue ou qu'elle puisse communiquer dans une autre langue que le français avec un citoyen qui s'adresse à elle dans cette langue.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Le chapitre IV du titre I de la Charte de la langue française: La langue de l'Administration
www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html

La section Vos droits et obligations du site de l'Office québécois de la langue française
www.oqlf.gouv.qc.ca

Les trois politiques citées sont accessibles à l'adresse suivante:
www.spl.gouv.qc.ca/documentation/loisreglementspolitiques

De plus, trois politiques encadrent l'action des ministères et organismes gouvernementaux. La première vise l'emploi et la qualité de la langue française. Elle énonce le principe général suivant lequel ils doivent privilégier l'unilinguisme français dans leurs activités pour bien marquer le fait que le français est à la fois la langue officielle et la langue normale et habituelle de l'espace public. Cette politique énonce les orientations applicables dans certaines situations particulières.

Une autre a pour objet de généraliser l'utilisation du français dans les technologies de l'information et des communications. Elle renforce les exigences concernant l'acquisition de logiciels en français et la francisation du soutien technique des fournisseurs et prévoit que le matériel, les banques de données, les systèmes d'information et les logiciels doivent être conformes à neuf standards particuliers.

Quant à la politique de gestion contractuelle, elle précise que toutes les étapes entourant l'acquisition d'un bien ou d'un service doivent se dérouler en français et que les documents d'accompagnement ainsi que les inscriptions figurant sur ces biens (étiquettes, emballages, etc.) doivent être rédigés en français.

Héros, héroïnes de la langue française

Même la meilleure des politiques linguistiques ne peut suffire à préserver une langue. Au Québec, la langue française s'épanouit d'abord grâce aux efforts de citoyennes et de citoyens qui l'aiment et la défendent. Aussi le gouvernement du Québec souligne-t-il chaque année les contributions exceptionnelles qui permettent au français de rayonner davantage.

Plusieurs prix sont ainsi décernés. Le prix Georges-Émile-Lapalme, qui porte le nom de l'un des pères de la Révolution tranquille, représente la plus haute distinction accordée par le gouvernement à une personne dont l'engagement, l'œuvre ou la carrière a fortement contribué à la qualité et au rayonnement de la langue française parlée ou écrite au Québec. « Il y a quelque chose de miraculeux dans l'acharnement obstiné du peuple québécois à **VIVRE EN FRANÇAIS EN AMÉRIQUE DU NORD** », déclarait le premier lauréat de ce prix créé en 1997, Pierre Bourgault, le soir où on l'honorait.

D'autres prix, décernés par le Conseil supérieur de la langue française ou par l'Office québécois de la langue française, honorent la qualité de la langue de journalistes québécois ou encore soulignent un apport remarquable à la promotion du français par des individus, des entreprises et des organismes.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Le prix Georges-Émile-Lapalme

www.prixduquebec.gouv.qc.ca

L'Ordre des francophones d'Amérique

www.cslf.gouv.qc.ca/prix-et-distinctions/ordre-des-francophones-damerique

Le prix du 3-juillet-1608

www.cslf.gouv.qc.ca/prix-et-distinctions/prix-du-3-juillet-1608

Le prix Jules-Fournier

www.cslf.gouv.qc.ca/prix-et-distinctions/prix-jules-fournier

Le prix Raymond-Charrette

www.cslf.gouv.qc.ca/prix-et-distinctions/prix-raymond-charrette

Le prix Camille-Laurin, les Mérites du français et le prix Francopub

www.francofete.qc.ca



Inuktitut, cri, naskapi... : le respect des langues autochtones

Les Amérindiens et les Inuits du Québec, descendants des premiers habitants du pays, ont le droit fondamental de maintenir et développer leur langue et leur culture d'origine. Le préambule de la Charte de la langue française leur reconnaît clairement ce droit.

La Charte de la langue française permet l'usage d'une langue amérindienne dans l'enseignement donné aux Amérindiens ou de l'inuktitut dans l'enseignement offert aux Inuits. Par ailleurs, la Charte précise que, dans les écoles relevant de la Commission scolaire crie ou de la Commission scolaire Kativik, les langues d'enseignement sont respectivement le cri et l'inuktitut ainsi que les autres langues d'enseignement déclarées en usage dans ces communautés. Une mesure semblable s'applique aux Naskapis de Schefferville. Par ailleurs, il faut souligner que la Charte de la langue française ne s'applique pas aux réserves indiennes.

Les onze nations autochtones représentent environ 1 % de la population québécoise et appartiennent à **TROIS GRANDES FAMILLES LINGUISTIQUES** : algonquienne, iroquoise et eskaléoute. Ici, comme ailleurs en Amérique et dans le monde, plusieurs langues autochtones ont vu leurs effectifs décroître. Depuis quelques années, cependant, grâce à leur présence dans les écoles et dans la programmation des stations de radio des communautés amérindiennes et inuites québécoises, l'avenir des langues autochtones semble un peu plus prometteur au sein des communautés autochtones du Québec.



POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES AUTOCHTONES, Amérindiens et Inuits. Portrait des nations autochtones du Québec, 2009
www.autochtones.gouv.qc.ca/publications_documentation/publications/document_11_nations.pdf

Justice et lois en français... et en anglais

Le français et l'anglais peuvent être utilisés devant les tribunaux québécois et les lois et les règlements du Québec sont adoptés et publiés en français et en anglais, les deux versions ayant la même valeur juridique. Ces exigences découlent de la Constitution canadienne de 1867.

La Constitution canadienne ne garantit toutefois pas que les jugements soient publiés en français et en anglais. C'est pourquoi, en 1993, le Québec a modifié la Charte de la langue française pour qu'à la demande d'une des parties, les jugements des **TRIBUNAUX QUÉBÉCOIS** soient traduits en français ou en anglais, selon le cas. Le coût de cette traduction est assuré par l'Administration québécoise.



POUR EN SAVOIR DAVANTAGE
Le chapitre III du titre I de la Charte de la langue française : La langue de la législation et de la justice
www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html

Kuujuaq, Mont-Joli, Buckingham : une toponymie qui nous raconte

Un territoire aussi vaste que celui du Québec contient des centaines de milliers de noms de lieux. Devant l'écriteau qui les annonce, le voyageur ne soupçonne pas toujours leur poids historique.

La partie la plus ancienne de la toponymie québécoise nous vient des Amérindiens et des Inuits qui, bien avant l'arrivée des Européens, avaient déjà nommé des milliers de lieux situés sur le territoire actuel du Québec. Le nom même de « Québec » a une origine amérindienne, selon la plupart des spécialistes. Mais la présence des Premières Nations a laissé de nombreuses autres traces à Kénogami, Yamaska, Coaticook, Rimouski, Matane, Natashquan, Chibougamau, Kuujuaq et au Témiscamingue... pour n'en mentionner que quelques-unes.

L'essentiel de la toponymie québécoise est toutefois française, léguée par les premiers explorateurs (rivière Champlain, mont Royal, Grondines...) et pêcheurs (île Bonaventure, île aux Basques...), puis par les colonisateurs, les autorités civiles, militaires et religieuses et les seigneurs (Lanoraie, Lotbinière, Portneuf...). On remarque aussi des noms de lieux transférés directement de France, tels Honfleur ou Chérisy, ainsi qu'une quantité de toponymes créés spontanément pour décrire un site, comme lac Creux, Blanc-Sablon ou Mont-Joli.

Pour leur part, les Britanniques nous ont transmis des milliers de dénominations anglaises. Là aussi, des noms de lieux ont été directement transférés d'Angleterre, d'Écosse ou d'Irlande (Buckingham, Inverness, Kildare...) et d'autres proviennent des noms de membres de la famille royale ou de politiciens et de personnages britanniques (lac Victoria, rivière George, Nelson...).

Au Québec, un organisme est responsable de la toponymie depuis 1912. C'est cependant la Charte de la langue française qui, en 1977, a donné à la **COMMISSION DE TOPONYMIE** ses pouvoirs actuels en matière de noms géographiques. Très active sur le plan de l'officialisation de noms de lieux, la Commission jouit aujourd'hui d'une expertise toponymique qui rayonne à travers le Québec, le Canada et le monde.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

**COMMISSION DE TOPONYMIE, *Noms et lieux du Québec*,
Les publications du Québec, 2006**

Le site de la Commission de toponymie
www.toponymie.gouv.qc.ca

Langue maternelle, langue seconde, langue tierce...

Au Québec comme ailleurs, les nouveaux arrivants sont aujourd'hui plus nombreux et, surtout, d'origines plus diversifiées : Afrique du Nord, Amérique du Sud, Asie de l'Est, Antilles et Caraïbes, Europe de l'Ouest, etc. Cet apport de l'immigration explique, avec la baisse marquée de la fécondité des francophones et le vieillissement de la population, la décroissance, en fait de pourcentage, de la population de langue maternelle française au sein de l'ensemble québécois, même si cette dernière continue à augmenter en nombre.

Le portrait démographique du Québec se modifie donc peu à peu. Plus du tiers des Québécois de langue maternelle française connaît désormais la langue anglaise, une proportion qui atteint presque le double chez les plus jeunes. En outre, les deux tiers des Québécois dont la langue maternelle est l'anglais parlent et comprennent aussi le français. Enfin, un grand nombre de Québécoises et de Québécois arrivés récemment maîtrisent déjà le français ou, sinon, l'apprennent au Québec. Le Québec est d'ailleurs la province canadienne où l'on trouve non seulement la seule majorité francophone du pays, mais aussi le plus grand nombre de personnes bilingues et trilingues, en particulier dans l'île de Montréal où un Montréalais sur quatre parle au moins trois langues.

L'OUVERTURE À L'APPRENTISSAGE DES LANGUES est l'un des principes sur lesquels s'appuie la Charte de la langue française. En renforçant le statut du français comme langue officielle et comme langue de la vie publique, la Charte a permis à la population québécoise de concilier l'apprentissage d'autres langues que le français avec celui de sa langue officielle.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

La politique québécoise de la langue française, Gouvernement du Québec, mars 1977

www.spl.gouv.qc.ca/documentation/loisreglementspolitiques/

L'apprentissage du français au Québec et les diverses formules de cours offerts gratuitement

www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/langue-francaise/apprendre-quebec/index.html

Pour la région de Montréal :
514 864-9191

Ailleurs au Québec :
1 877 864-9191 (sans frais)

Madame la députée : la féminisation des titres

Aujourd'hui, chaque enfant, garçon ou fille, peut rêver d'exercer le métier de son choix. Mais ce ne fut pas toujours le cas puisque, pendant des siècles, la société a refusé cette possibilité aux femmes.

Au fur et à mesure que les femmes ont accédé à des postes ou à des métiers traditionnellement occupés par des hommes, il a bien fallu les faire « apparaître » dans la langue. Certaines langues emploient des termes neutres pouvant convenir tout aussi bien aux titulaires masculins que féminins. En français, cependant, les femmes ne tenaient pas à se faire appeler « madame le maire » ou « madame le juge ». Les linguistes se sont donc attelés à la féminisation des titres. C'est ainsi que les ingénieures, les maçonnes, les ramoneuses et les policières sont entrées dans le vocabulaire québécois, presque en même temps que sur le marché du travail!

Le Québec a été un **PRÉCURSEUR DANS CE DOMAINE**, car on a commencé à y féminiser les noms de métiers, de fonctions, de grades et de titres dès 1979. Au cours des décennies suivantes, d'autres pays où l'on parle français, comme la Suisse, la Belgique et la France, lui ont emboîté le pas.

Relativement au genre des appellations d'emploi, l'Office de la langue française a recommandé l'utilisation des formes féminines dans tous les cas possibles :

- ~ soit à l'aide du féminin usité. Exemples : couturière, infirmière, avocate;
- ~ soit à l'aide du terme épïcène marqué par un déterminant féminin. Exemples : une journaliste, une architecte, une ministre;
- ~ soit par la création spontanée d'une forme féminine qui respecte la morphologie française. Exemples : députée, chirurgienne, praticienne ;
- ~ soit par l'adjonction du mot femme. Exemples : femme-magistrat, femme-chef d'entreprise, femme-ingénieur.

Gazette officielle du Québec, Avis de recommandation, 8 juillet 1979

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Le *Répertoire de noms masculins et de noms féminins* de la Banque de dépannage linguistique de l'Office de la langue française
http://66.46.185.79/bdl/gabarit_bdl.asp?Th=1&Th_id=359

Pierrette VACHON-L'HEUREUX et Louise GUÉNETTE,
Avoir bon genre à l'écrit. Guide de rédaction épïcène, Québec, Publications du Québec, 2007

Une part de plus en plus grande de la population du Québec y vit depuis moins d'une génération. Le Québec accueille annuellement quelque 50 000 immigrants. Même si une proportion croissante d'entre eux déclarent connaître le français – environ 65 % en 2010 – il reste que plusieurs doivent poursuivre leur apprentissage du français pour pouvoir s'intégrer à la société québécoise. En effet, l'évolution progressive du marché du travail se traduit par des besoins en francisation de plus en plus diversifiés. Les compétences langagières requises varient selon les types d'emploi et les domaines professionnels (santé, ingénierie, droit, affaires, etc.).

Dès 1989, le gouvernement québécois prend conscience de l'importance d'aider les nouveaux arrivants à se familiariser avec la langue française et la culture québécoise. La première orientation qui guide alors son énoncé en matière d'immigration et d'intégration, toujours valable aujourd'hui, est explicitement **LE PARTAGE DU FRANÇAIS COMME LANGUE COMMUNE DE LA VIE PUBLIQUE** de la société québécoise.

Nouveaux arrivants : s'intégrer à une société francophone

Parmi les mesures mises en place pour faciliter l'intégration des immigrants qui ne parlent pas le français, l'une des plus importantes est l'offre de cours de français selon diverses formules : formation à temps plein ou partiel, en ligne, en classe ou en milieu de travail et pour s'initier au français ou en perfectionner la maîtrise. Offerts par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ou l'un de ses partenaires, ces cours sont gratuits. Une aide financière est également possible.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Pour s'inscrire ou obtenir de l'information sur les cours de français destinés aux nouveaux arrivants : Service de renseignements généraux du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles ou formulaire en ligne <https://services.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/coordonnees/courriel.php>

Pour la région de Montréal : 514 864-9191

Ailleurs au Québec : 1 877 864-9191 (sans frais)

Le site d'Immigration-Québec www.immigration-quebec.gouv.qc.ca

Le site conçu pour faciliter l'intégration professionnelle des personnes immigrantes de Montréal www.travailimmigrant.com

Où s'adresser pour obtenir de l'information ou de l'aide?

La politique linguistique du Québec couvre une multitude de facettes de la vie publique. Chaque ministère, chaque organisme public peut donc vous renseigner sur l'une ou l'autre de ces facettes. Voici cependant les renseignements les plus fréquemment demandés.

Pour des RENSEIGNEMENTS SUR LA CHARTE de la langue française

- Office québécois de la langue française :
1888 873-6202 (sans frais)
info@oqlf.gouv.qc.ca

Pour signaler une INFRACTION À LA CHARTE de la langue française

- Office québécois de la langue française :
1888 873-6202 (sans frais)
www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/respect/index.html

Pour connaître les RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ À L'ÉCOLE ANGLAISE

- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport :
1866 747-6626 (sans frais)
aea-mtl@mels.gouv.qc.ca

Pour obtenir un SOUTIEN À LA FRANCISATION DE VOTRE ENTREPRISE

- Office québécois de la langue française :
1 888 873-6202 (sans frais)
info@oqlf.gouv.qc.ca

Pour franciser votre PETITE ENTREPRISE MONTRÉLAISE

- Carrefour francisation :
514 940-1633
<http://carrefourfrancisation.com>



Publicité commerciale et affichage public

La Charte de la langue française et ses règlements ont prévu des exceptions, notamment lorsque la santé ou la sécurité publique sont en cause ou encore pour les médias qui diffusent dans une autre langue que le français et pour les messages de type religieux, politique, idéologique ou humanitaire, lorsqu'ils ne sont pas à but lucratif.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Le chapitre VII du titre I de la Charte de la langue française: La langue du commerce et des affaires
www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html

Le visage linguistique d'une ville se révèle d'abord à travers les enseignes qui jalonnent ses rues, ses vitrines, les façades de ses commerces et de ses entreprises.

Au Québec, la publicité commerciale et l'affichage public doivent se faire en français. Si une autre langue que le français est présente sur les panneaux publicitaires et les affiches, il faut que le texte rédigé en français ait un **IMPACT VISUEL BEAUCOUP PLUS IMPORTANT** que celui qui est rédigé en d'autres langues.

Quotas et autres mesures pour la culture en français

Dans toutes les disciplines artistiques où interviennent la parole et l'écriture, la création se fait majoritairement en français au Québec. En chanson, en théâtre, en littérature et en cinéma, notamment, les œuvres québécoises de langue française ont acquis une influence et une audience qui rayonnent à travers le monde. Afin de faciliter la diffusion de ces œuvres dans son propre marché, où la concurrence anglophone est vive et où le bassin de population francophone demeure relativement restreint, le Québec a parfois dû **ÉLABORER DES FORMULES ORIGINALES**.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

La politique culturelle du Québec. Notre culture, notre avenir, juin 1992
www.mcccf.gouv.qc.ca/?id=925

Ainsi, à l'instigation du Québec, des quotas de chansons francophones ont été imposés aux stations de radio de langue française par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), dès les années 1970, un modèle que d'autres États ont par la suite imité. On peut aussi évoquer les règles particulières qui ont permis l'émergence de canaux de télévision spécialisés en langue française, alors que le câble et la diffusion par satellite facilitaient la captation d'un nombre toujours croissant de canaux de langue anglaise, ou encore les diverses mesures prises par le gouvernement du Québec pour renforcer la qualité de la langue dans les médias.

Depuis le milieu des années 1980, la Loi sur le cinéma favorise la présence du français sur les écrans québécois. En 1992, le Québec adoptait une politique culturelle qui plaçait l'importance de valoriser la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder, au sommet de ses priorités. En 2007, une entente avec les éditeurs et les distributeurs de jeux vidéo au Canada a renforcé la francisation progressive du contenu des jeux vidéo vendus au Québec. Les exemples sont d'autant plus nombreux qu'au Québec, la présence, l'accessibilité et la visibilité des contenus culturels francophones sur un continent anglophone représentent toujours un défi de taille.

RAYONNER EN FRANÇAIS, EN AMÉRIQUE ET DANS LE MONDE

Depuis un demi-siècle, le gouvernement québécois veille à promouvoir la langue française dans le monde et à accroître son rayonnement. Dans cette perspective, le Québec s'associe étroitement aux États qui partagent avec lui l'usage du français. Il est devenu, de ce fait, un partenaire actif au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie en participant, non seulement à la création et au développement d'institutions francophones internationales, mais aussi à la définition de leur rôle et à la conduite de leurs actions.

La volonté du Québec de faire rayonner les œuvres culturelles de langue française, dans un monde où domine la culture anglo-saxonne, en a fait un ardent défenseur de la diversité des expressions culturelles. Le 10 novembre 2005, l'Assemblée nationale du Québec devenait le premier parlement au monde à approuver la Convention sur **LA PROTECTION ET LA PROMOTION DE LA DIVERSITÉ DES EXPRESSIONS CULTURELLES** de l'UNESCO. Ce geste allait d'autant plus de soi que cette convention confirme l'importance des pratiques en vigueur au Québec, depuis de nombreuses années, qui consistent à assurer un soutien public important à la culture québécoise, tout en privilégiant une grande ouverture aux créations artistiques et culturelles venues d'ailleurs ainsi qu'aux partenariats avec l'étranger.

En 2008, le gouvernement du Québec faisait un geste rassembleur pour promouvoir et valoriser le fait français à l'échelle du continent nord-américain en créant le Centre de la francophonie des Amériques. Ce nouveau lieu d'échanges travaille au renforcement des relations entre les francophones et francophiles des Amériques.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Le Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles
www.diversite-culturelle.qc.ca

Le Centre de la francophonie des Amériques
www.francophoniedesameriques.com

SANTÉ!

Se faire soigner et bénéficier de services sociaux en français sont des droits fondamentaux au Québec. Aussi tous les établissements québécois de santé et de services sociaux doivent-ils offrir leurs **SERVICES EN FRANÇAIS**.

Cela n'empêche pas qu'en vertu de la Loi sur la santé et les services sociaux, toute personne d'expression anglaise a le droit de recevoir des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, compte tenu de l'organisation et des ressources humaines, matérielles et financières des établissements qui offrent ces services et dans la mesure où le prévoit un programme d'accès.

En outre, la même loi autorise l'accès des différentes communautés culturelles du Québec à des services de santé et à des services sociaux dans leur langue, dans la mesure où les ressources le permettent.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Le système de santé et de services sociaux au Québec en bref

www.msss.gouv.qc.ca/sujets/organisation/ssss_enbref/index.php?accueil

Le site du Secrétariat à l'accès aux services en langue anglaise et aux communautés culturelles www.msss.gouv.qc.ca/ministere/saslacc/index.php?accueil

LES TRÉSORS CACHÉS DE LA LANGUE FRANÇAISE

Comme toutes les langues du monde, la langue française s'est construite à partir de rencontres, d'alliances et d'échanges entre les peuples. À l'époque des Croisades, déjà, le français empruntait quelque 1 000 mots à la langue arabe, des mots que nous utilisons encore aujourd'hui – comme *sucre* ou *café* – sans en soupçonner l'origine. Les Néerlandais, par exemple, nous ont offert *bouquin* et *ruban*, les Bulgares, *yogourt* et les Inuits, *anorak*. L'anglais, dont on ne sait pas toujours que près de la moitié de son vocabulaire courant est lui-même issu du français, nous a donné et nous fournit encore des dizaines de vocables : *canif*, *football*, *budget*... En fait, la langue française, qui compte aussi des mots d'origine russe (*cosaque*, *moujik*, *steppe*...), allemande (*accordéon*, *bretelle*, *dollar*...), espagnole (*vanille*, *tango*, *chocolat*...) ou italienne (*balcon*, *opéra*, *incognito*...) nous convie à un véritable tour du monde.

À sa mesure, le Québec aussi a contribué à enrichir la langue française. Certains mots utilisés au Québec, mais pas forcément ailleurs dans la francophonie, sont parfois nommés « canadianismes », « québécoisismes » ou « régionalismes » par les dictionnaires. Ce sont souvent des mots français arrivés ici en même temps que les premiers colons ou encore des usages français régionaux qui sont toujours employés au Québec. La langue française du Québec contient aussi de nouveaux mots, de nouveaux sens et de nouvelles expressions, créés au fil des ans. De la *tourtière au traversier*, de la *tuque* à la *poutine* et du *hameçonnage* au *clavardage*, **LE LEXIQUE QUÉBÉCOIS EST RICHE** et les chercheurs et linguistes s'y intéressent depuis longtemps. Aussi le gouvernement appuie-t-il, à travers sa politique linguistique, de nombreuses initiatives visant à en faire découvrir la richesse et l'originalité.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Julie BARLOW et Jean-Benoît NADEAU, *La grande aventure de la langue française*, Montréal, Québec Amérique, 2007

Le réseau des corpus lexicaux
<http://www.spl.gouv.qc.ca/languefrancaise/corpuslexicaux/>

Claude POIRIER (sous la direction de), *Dictionnaire historique du français québécois*, Québec, les Presses de l'Université Laval, 1998

Henriette WALTER, *Dictionnaire des mots d'origine étrangère*, Paris, Larousse, 1991

Le Québécois ne soupçonne pas à quel point sa langue est originale dans son lexique; même le Québécois instruit, même celui qui voyage régulièrement en France n'a qu'une perception limitée des emplois lexicaux qui le font reconnaître comme francophone du Québec.

Claude Poirier, Dictionnaire historique du français québécois

UNIVERSITÉS, COLLÈGES ET POLITIQUES LINGUISTIQUES

Depuis 2002, la Charte de la langue française exige des universités du Québec, ainsi que des établissements d'enseignement collégial subventionnés, qu'ils se dotent d'une politique relative à l'emploi et à la qualité de la langue française. La politique linguistique d'une université ou d'un collège doit traiter de la langue d'enseignement, y compris celle des manuels, et de la langue de communication de l'administration de l'établissement. Elle traite également de la langue de travail ainsi que de la qualité du français et de la maîtrise de celui-ci par les étudiants, le personnel enseignant et les autres membres du personnel.

Dans le cas des établissements offrant l'enseignement collégial ou universitaire en anglais à la majorité de leurs élèves, la **POLITIQUE RELATIVE À L'EMPLOI ET À LA QUALITÉ DE LA LANGUE FRANÇAISE** traite de l'enseignement du français comme langue seconde et de la langue des communications écrites de l'administration de l'établissement avec l'administration publique et avec les personnes morales établies au Québec.

De plus, depuis le 1^{er} janvier 1998, les élèves doivent réussir l'épreuve uniforme de français pour obtenir leur diplôme d'un collège francophone et pour être admis dans une université. Dans le but de faciliter l'intégration des étudiants internationaux non francophones, certaines universités francophones ont mis en place des programmes particuliers.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Le chapitre VIII.I du titre I de la Charte de la langue française: Les politiques des établissements d'enseignement collégial et universitaire relativement à l'emploi et à la qualité de la langue française

www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html

L'épreuve uniforme de français

http://www.meq.gouv.qc.ca/ens-sup/ens-coll/eprv_uniforme/mfrancais.asp

Vendre des produits au Québec... en français

Avant l'adoption de la Charte de la langue française, il n'était pas rare d'acheter un produit pour lequel l'information n'était pas fournie en français. La Charte a cependant permis de généraliser l'emploi du français sur les étiquettes, les catalogues, les brochures, les dépliants et les notices accompagnant les produits vendus au Québec.

La Charte prévoit en effet que les **INSCRIPTIONS** qui figurent sur un produit, son contenant, son emballage et sur les documents ou les objets qui l'accompagnent doivent être **RÉDIGÉES EN FRANÇAIS**. Les catalogues, brochures, dépliants, annuaires commerciaux et autres publications de cette nature doivent aussi être rédigés en français, de même que les bons de commande, les factures, les reçus et les quittances, notamment. Toutefois, une autre langue que le français peut également être utilisée, pourvu que le texte français occupe une place au moins équivalente.

Dans le cas des sites Web d'entreprises établies au Québec, l'information de nature commerciale qui y figure doit aussi être en français. D'autres langues peuvent y être utilisées, pourvu que le français y figure d'une façon au moins aussi évidente.

Différentes exceptions sont prévues qui permettent, par exemple, que les inscriptions sur des produits culturels ou éducatifs soient rédigées uniquement dans une autre langue que le français.

Toute personne estimant qu'il y a un manquement à la Charte peut porter plainte auprès de l'Office québécois de la langue française.

S'il y a deux magasins côte à côte, un d'inspiration anglophone et l'autre adapté au marché du Québec, avec les mêmes prix et les mêmes styles, je suis convaincue que les gens vont préférer le français parce qu'ils ressentent un sentiment d'appartenance.

Louise Arbique, présidente de Francisation Interglobe

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

**Le chapitre VII du titre I de la Charte de la langue française:
La langue du commerce et des affaires**

www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/charte/index.html

Règlement sur la langue du commerce et des affaires

www.oqlf.gouv.qc.ca/charte/reglements/index.html

Www.enfrançais.svp

Au milieu des années 1990, une révolution numérique aux dimensions planétaires s'amorce. Parce que le français est alors peu présent sur la toile, le gouvernement du Québec a pris diverses mesures pour que la mutation annoncée puisse aussi se vivre en français. L'Office québécois de la langue française offre d'ailleurs une expertise de pointe et du soutien, pour aider les entreprises à franciser leur matériel informatique, leurs sites, leurs intranets et leurs extranets.

Aujourd'hui, l'anglais domine toujours nettement dans les technologies de l'information et des communications, mais les Québécois, à l'instar des autres francophones du monde, ont accès à une multitude de sites Web, de forums de discussion, de blogues et de médias sociaux en français.

En 2010, le français était **LA 8^e LANGUE LA PLUS UTILISÉE SUR INTERNET**, après l'anglais, le chinois, l'espagnol, le japonais, le portugais, l'allemand et l'arabe.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À LA LANGUE FRANÇAISE ET AUX LANGUES DE FRANCE, Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française, 2010
www.dglf.culture.gouv.fr/

Le Centre francophone d'informatisation des organisations (CEFRIO)
www.cefrio.qc.ca

Bétel, banc d'évaluation technolinguistique et PIF, base de données sur les produits informatiques existant en français
www.oqlf.gouv.qc.ca/francisation/ti/index.html

Le programme de soutien à la francisation par les technologies de l'information
www.oqlf.gouv.qc.ca/subventionTIC

Xxi^e SIÈCLE : quel avenir pour le français?

Sur les 6 000 langues du monde, le français se hisse parmi les 10 plus utilisées, entre le 5^e et le 9^e rang selon l'angle statistique choisi. De fait, jamais autant de gens n'ont parlé le français qu'actuellement. L'Organisation internationale de la Francophonie évalue qu'environ 220 millions de personnes peuvent être définies comme francophones de façon certaine, soit vingt fois plus qu'il y a deux siècles alors que le français était la langue universelle d'Europe.

Langue officielle aux Nations Unies et aux Jeux olympiques, le français demeure la deuxième langue la plus enseignée dans le monde et l'une des rares langues apprises dans presque tous les pays du monde. On oublie souvent que le français est la troisième langue parlée aux États-Unis, après l'anglais et l'espagnol. Malgré la domination mondiale de l'anglais au XXI^e siècle, la langue française réussit donc à maintenir son influence et son envergure grâce, entre autres, à la puissance culturelle de la France, à l'immensité de l'Afrique francophone et à la diversité des États membres de la Francophonie.

À plus d'un point de vue, le Québec fait figure d'exception parmi les États francophones. Sa situation linguistique demeurera toujours singulière et les rapports qu'entretiennent les Québécois avec la langue française restent particuliers, tissés à la fois **DE CONFIANCE ET D'INCERTITUDE**. Depuis longtemps, les Québécois s'arment de patience, de courage et de détermination pour préserver leur identité linguistique. L'histoire récente a démontré que leur vigilance est nécessaire pour que le français demeure une langue utile dans toutes les sphères de la société, une langue capable d'exprimer la modernité. C'est ainsi qu'en dépit des obstacles et des prédictions, le français se développe et s'épanouit encore au Québec au XXI^e siècle. La politique linguistique y est pour beaucoup. La volonté de la population québécoise de garder et transmettre sa langue y est pour davantage encore.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, La langue française dans le monde 2010, Paris, Éditions Nathan, 2010

Y a-t-il un français...

À la suite de la conquête britannique de 1760, la rupture survenue entre la France et le Québec a duré près de deux siècles. Il semble que, durant toutes ces années, la colonie n'ait eu que de rares contacts avec le « français de France ». Tout comme l'anglais américain, l'espagnol mexicain et le portugais brésilien se sont éloignés de la langue parlée à Londres, Madrid et Lisbonne, l'écart s'est parfois creusé entre le français parlé par les Québécois et celui parlé par les Français. C'est ainsi, également, que des expressions n'ayant plus cours en France émaillent, encore aujourd'hui, la langue française d'Amérique. Par ailleurs, l'omniprésence de l'anglais, qui a longtemps dominé le paysage linguistique et social du Québec, a entraîné une forme d'anglicisation du français, différente de celle que l'on retrace en France.

du Québec?

Le fait d'avoir évolué loin de Paris n'empêche pas la langue du Québec d'être du français, un français semblable à celui qui est décrit dans tous les ouvrages de référence. Il a cependant trouvé ses inflexions et s'est enrichi d'un lexique décrivant des réalités québécoises et nord-américaines relatives à la faune, la flore, la géographie, l'habitat, la nourriture, les coutumes, les fêtes, etc. Le français du Québec a aussi puisé des mots dans les langues amérindiennes et dans l'anglais, ainsi que dans son propre potentiel de création.

Bien que le français d'ici ait toujours suscité un vif intérêt – le premier glossaire *canadien*, rédigé par un missionnaire belge, Pierre-Philippe Potier, date du XVIII^e siècle et un nombre impressionnant de dictionnaires, de glossaires et de lexiques ont été publiés depuis –, il reste encore beaucoup à faire pour décrire la langue française du Québec. C'est pourquoi le gouvernement a soutenu de nombreuses **INITIATIVES PORTANT SUR L'HISTOIRE ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE AU QUÉBEC**.

POUR EN SAVOIR DAVANTAGE

Franqus, un dictionnaire du français standard en usage au Québec

<http://franqus.ca/projet/>

Le Trésor de la langue française au Québec

www.tlfq.ulaval.ca/



Zapping ou zappage? Qui officialise les mots?

Le terme *zapping* est utilisé en France, alors qu'au Québec, c'est *zappage*, une forme dérivée du verbe *zapper*, qui est la plus fréquente et qui coexiste dans l'usage avec le terme familier *pitonnage*. Mais qui en a décidé ainsi?

En France, la Commission générale de terminologie et de néologie recommande les termes dont l'usage est obligatoire dans l'Administration française. Son travail se fait en collaboration avec différents partenaires, dont l'Académie française. Au Québec, cette tâche revient à **L'OFFICE QUÉBÉCOIS DE LA LANGUE FRANÇAISE**.

Dès sa création, en 1961, l'Office s'employait à proposer des équivalents français aux termes anglais en usage au Québec. En 1977, la Charte de la langue française lui a confié un mandat d'officialisation et l'Office peut ainsi recommander ou normaliser des mots et des expressions. Son *Grand dictionnaire terminologique* (GDT), un outil offert gratuitement dans Internet, contient aujourd'hui plus de trois millions de termes français et anglais.

La rapidité d'exécution de l'Office et l'expertise de ses linguistes lui ont conféré une notoriété qui dépasse les frontières du Québec. L'un des termes les plus connus, parmi ceux qu'a officialisés l'Office, est sans doute *courriel*, ce mot formé par l'adjonction d'une partie de *courrier* et d'une partie de *électronique*, pour remplacer *e-mail*. Mais on doit beaucoup plus à l'Office qui, grâce à son action de francisation sur le plan de la terminologie, veille à ce que le français devienne, au Québec, la langue courante du commerce, des affaires et de l'Administration.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE

Gaston CHOLETTE, *L'Office de la langue française de 1961 à 1974. Regards et témoignages*, Institut québécois de recherche sur la culture/Office de la langue française, 1993

***Grand dictionnaire terminologique de l'Office québécois de la langue française*
www.granddictionnaire.com**

Politique de l'officialisation linguistique, Politique mise à jour par l'Office québécois de la langue française à sa séance du 5 mars 2004

Politique de l'emprunt linguistique, Politique adoptée par l'Office québécois de la langue française à sa séance du 14 septembre 2007



L'ABC DE LA POLITIQUE LINGUISTIQUE QUÉBÉCOISE

Secrétariat
à la politique
linguistique

Québec 